

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE
occupation temporaire du Domaine Public

BUNGALOW(S) DE CHANTIER

Je soussigné(e)..... représentant de l'entreprise.....
sise à.....

☎..... ✉ fax..... ✉ e.mail.....

N° de Siret :

Sollicite une **autorisation de voirie** pour l'occupation temporaire du domaine public pour un bungalow de chantier à l'adresse suivante :

Pour effectuer les **travaux** suivants :

A compter du.....jusqu'au.....
soit:.....semaines. (durée prévisionnelle)

Caractéristiques du ou des bungalows de chantier :

- volume utile.....m³
- largeur.....m
- longueur.....m
- hauteur.....m
- poids à vide.....tonnes
- poids total autorisé en charge.....tonnes

Caractéristiques du véhicule porteur :

- largeur.....m
- longueur.....m
- poids à vide.....tonnes
- poids total autorisé en charge.....tonnes

Origine du ou des bungalows de chantier :

- propriété de l'entreprise ☐ oui ☐ non
louée ☐ oui ☐ non

Nom et adresse du loueur.....

- ☐ -Plan de situation
- ☐ -Plan de masse côté à l'échelle permettant de visualiser l'implantation du ou des bungalows
- ☐ -Autorisation d'urbanisme (D. T. - P. C.) si nécessaire – N°.....

Le pétitionnaire s'engage à respecter les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public ainsi que les consignes des Agents de la Direction Voirie, à régler les droits de voirie correspondants, selon la tarification ci-après. Les droits de voirie définitifs seront calculés sur la base des quantités indiquées dans la demande.

Surface occupée (m²)

Durée d'occupation du domaine public (semaines)

Toute demande devra parvenir à la Police Administrative, 5 jours ouvrés avant la date prévue de l'opération.

(Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2022)

(TARIFICATION 2024)

En cas de dépassement des dates indiquées, une autorisation complémentaire devra être sollicitée et les droits de voirie complémentaires réglés selon les mêmes formes.

En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions, le montant des droits sera inchangé et aucune réclamation ou demande de dégrèvement ne sera reçue.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute redevance inférieure à 15€, la preuve du paiement de cette dernière devra être adressée par mail à police-administrative@salon-de-provence.org afin que l'arrêté puisse vous être délivré.

<i>TAXE</i>	<i>TYPE D'AUTORISATION</i>	<i>MOTIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</i>	<i>OBJET</i>	<i>UNITÉ DE MESURE</i>	<i>TARIF 2024</i>
Droit de voirie et permis de stationnement provisoires	Permission de voirie	Bungalow <u>sur stationnement matérialisé</u>	Bungalow	m ²	2,40€ par jour
Droit de voirie et permis de stationnement provisoires	Permission de voirie	Bungalow <u>sur trottoir ou gênant</u>	Bungalow	m ²	4,65€ par jour
Frais de dossier	Permission de voirie		Instruction		5€ par dossier

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le

Signature du demandeur
(mention lu et approuvé)

A retourner à la Police Administrative

TEL : 04. 90. 44. 89 .62

MAIL : police-administrative@salon-de-provence.org